



A. Oulle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Actualisation du plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2021 »

Séance du 30 janvier 2020

Convocation du 24 janvier 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le trente janvier à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Isabelle Drancy par M. Philippe Laurent,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Pauline Schmidt par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 janvier 2020

OBJET : Actualisation du plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2021 »

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 instituant l'obligation d'élaborer un Plan de déplacements urbains dans la région Ile-de-France,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 instituant le développement de transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé,

Vu sa délibération du 24 juin 1999 par laquelle il a adopté le principe de l'élaboration d'un plan local de modération de la vitesse,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2000 arrêtant le Plan de déplacements urbains de la Région Ile-de-France,

Vu sa délibération du 28 juin 2001 approuvant les termes de la charte régionale des circulations douces adoptés par le conseil régional d'Ile-de-France le 21 juin 2000,

Vu sa délibération du 1^{er} octobre 2003 approuvant le plan des circulations douces – programme de pacification de la circulation automobile sur le territoire communal,

Vu sa délibération du 1^{er} février 2007 approuvant le Plan de développement des déplacements cyclables « plan vélo »,

Vu sa délibération du 31 mars 2016 approuvant plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo - 2016-2020 »,

Vu sa délibération du 16 mai 2018 prolongeant la période du plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, sur l'année 2021,

Vu le plan de développement des circulations douces dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu le plan des circulations douces de la ville de Sceaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

APPROUVE le plan actualisé de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo - 2016-2021 ».

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

